



NOM DU DÉFI	Défi 3 « fédérer une diversité d'acteurs et d'actrices »
TITRE DE L'ATELIER	Regard sur les aides agricoles accordées par le Conseil départemental du Finistère
STRUCTURE PILOTE	Animation : <ul style="list-style-type: none"> - Lionel Buannic, journaliste - Stéphane Péron, Conseiller départemental du Finistère délégué à l'Agriculture - Laurent Lebreton, responsable de l'unité Agriculture au sein des services du Département
CONTENU DE L'ATELIER	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des « chiffres clé de l'agriculture finistérienne » - Présentation des aides du Département - Echanges avec la salle sur les attentes vis-à-vis des aides départementales

**ORIENTATIONS ET
REFLEXIONS AYANT
EMERGE**

Les différents aides publiques pour l'agriculture bretonne :

- 450 M€ de PAC (aides directes)
- 50M€ de FEADER
- 30M€ de la Région
- 3M€ du Département du Finistère

À comparer à un chiffre d'affaires de l'Agriculture de 8 Mds€ en Bretagne dont 2 Mds€ en Finistère.

Quels leviers et quels impacts possibles avec des montants d'aides relativement faibles du Conseil départemental du Finistère ?

Volet environnemental :

- Demande d'intégrer une conditionnalité pour les aides accordées par le Département (*par exemple : non utilisation d'OGM, davantage d'aides sur certains secteurs tels les captages d'eau, bassins versants Algues Vertes...*)
- Interrogation sur les types d'exploitation bénéficiant du soutien à la méthanisation qui favoriseraient les élevages hors-sol.
- Interrogation sur la portée des MAEC (*Mesures agroenvironnementales et Climatiques*) sur les changements de pratiques.

- Déficit de connaissance des dispositifs du Département, dont les aides à la certification (*d'où une sous-utilisation du soutien financier du Département*) mais toutefois à maintenir.

Les aides sont axées agronomie ; elles pourraient être agro-écologiques afin de «ramener de la biodiversité dans l'espace de production afin de bénéficier de ses services». Demande de compensation à la perte de production liée à l'intégration de la biodiversité.

Volet territorial :

Comment limiter la concentration foncière ? Peut-on avoir des actions contre la concentration des moyens de production ?

Les échanges amiables sont très bien vus par les exploitants et sont à maintenir.

La concentration du foncier : la SAFER et le contrôle des structures par la Commission Départementale d'Orientation Agricole travaillent à limiter cette concentration et, en 2018, mise en place d'une instance de concertation pilotée par le Préfet ayant pour objet de coordonner les différentes commissions foncières.

Le foncier est décisif pour les futurs exploitants. Les aides à l'investissement sont importantes car la majorité des projets comportent de la transformation à la ferme et la vente directe. Pour la viande, la création d'abattoirs mobiles à la ferme peut-elle être financée ? Au final, demande d'aide pour le foncier sous l'angle « installation », pour la transformation à la ferme, pour la mise en place d'abattoirs mobiles.

Volets social / sociétal :

Demande de soutien des actions pour la transmission des fermes. Beaucoup de travail sur une exploitation, en particulier si elle est engagée en transformation/vente, ce sont des souffrances invisibles.

	<p>Demande de soutien financier du Département pour l'accompagnement des structures (CIVAM...) pour l'émergence de projets permettant de transformer le paysage agricole du département.</p> <p>Les attentes des consommateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N°1 Aider l'agriculture biologique - N°2 Renforcer les aides à la transformation / vente à la ferme - N°3 Poursuivre les aides « démarche qualité » <p>Constats : difficultés à trouver des salariés / « agriculture bashing » Par conséquent, maintien du soutien à la promotion des métiers « verts »</p>
<p>RETOURS DES PARTICIPANTS</p>	<p>Très positifs mais temps d'atelier un peu court.</p>
<p>ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES</p>	<p>Mise à disposition du diaporama</p> <p>Organisation de phases de concertation / audition des acteurs concernés dans les prochains mois.</p> <p>Contact : Laurent LEBRETON au 02 98 76 25 60 ou laurent.lebreton@finistere.fr</p>